

SOMMAIRE

1. Quelle procédure suivre en cas de vice-caché ?



Cliquez sur l'image pour ouvrir la fiche d'information

	<p>1 - Quelle procédure suivre en cas de vice-caché ?</p> <p>Un vice caché est un défaut, non apparent lors de l'achat, qui empêche l'usage du bien dans des conditions normales. Même après la fin de la garantie commerciale, la responsabilité du professionnel vendeur peut être engagée</p>
	<p>2 -</p>
	<p>3 -</p>